

HORIZONS PUBLICS

1 1
COMPRENDRE

ANTICIPER

INNOVER

AGIR

horizonspublics.fr

DOSSIER

DROIT ET INNOVATION : JE T'AIME MOI NON PLUS ?

Anticipations publiques

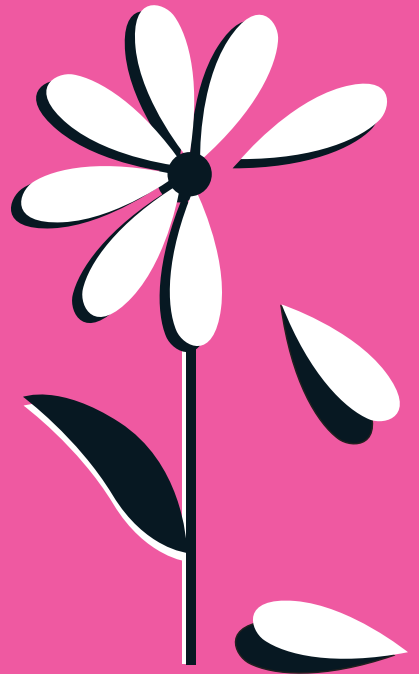
Jouer sérieusement,
innover vraiment

Ils nous étonnent

Les pompiers de l'Indre
ont de la tenue

Au-delà des frontières

Quand l'OCDE scrute les tendances
de l'innovation publique



Grand entretien

JOËLLE ZASK

Il faut repenser notre rapport
à la nature

Droit et innovation, je t'aime moi non plus ?

Mais quelle drôle d'idée que de vouloir associer ou confronter droit et innovation ! Le droit, cet ensemble de règles régissant les rapports sociaux et sanctionnées par une contrainte émanant de l'autorité publique, est une source de commandement parmi d'autres règles de conduites plus personnelles. L'innovation est quant à elle synonyme d'une certaine rupture ou d'une création particulière. Dès lors, quels liens peuvent unir les deux ? Le droit constitue-t-il un frein ou un vecteur pour l'innovation ? L'innovation peut-elle exister en droit ?

Il est d'abord délicat de savoir qui, du droit ou de l'innovation, est à l'origine de l'autre (si l'on entend le droit comme extérieur à l'innovation). En effet, le droit peut, tour à tour, apparaître suiveur et être conçu à la suite des évolutions sociales ou technologiques, ou apparaître précurseur, et donc en avance sur la société, jusqu'à provoquer ou amplifier des évolutions en son sein. En réalité, l'innovation n'est jamais très éloignée du droit : tôt ou tard, elle est captée par le droit.

Peut-on d'ailleurs toujours rattacher l'innovation à la notion de progrès ? Bien des ambiguïtés résultent en effet de l'innovation. Le progrès lui-même, qu'il résulte du droit ou non, n'est pas forcément une innovation. La manière dont le droit reçoit ou s'empare de l'innovation est bel et bien un objet d'étude ; la manière dont le droit va être écrit afin de permettre l'innovation ou l'encourager, en est un autre. La science et la technique sont bridées par les libertés que le droit protège ou les contraintes qu'il fixe ; la science est limitée par le droit et par ses principes au nom d'un certain équilibre sociétal à ne pas compromettre. En parallèle, l'innovation en science fait naître de nouveaux questionnements en droit. L'avancée technologique, par exemple, ne saurait porter atteinte aux droits de l'Homme ou au droit de l'environnement. Car la diffusion sociale rapide d'une innovation prétendue peut, par la suite, être désastreuse pour la santé ou l'environnement des individus.

Dans son entreprise de modération de l'innovation, le droit n'est, du reste, pas une force isolée : il est en partie dépendant de la morale ou de l'éthique et du rapport politique dans la société à un instant donné. Il est typiquement le produit d'un rapport de force. Le recours au droit peut permettre de renforcer la valeur de l'innovation mais également, édicté dans un autre but, peut la contraindre jusqu'à en atténuer la valeur ou le développement.

Alors, le droit favorise-t-il l'innovation ou cherche-t-il simplement à l'encadrer ? À l'inverse, l'innovation peut-elle transformer le droit ? À toutes ces interrogations fondamentales, les différentes contributions du dossier d'*Horizons publics* apportent des réponses précises et illustrées, afin de lutter contre les préjugés mais aussi de ne surestimer ni la force créatrice du droit ni les conséquences juridiques d'une innovation.

Nicolas Kada,
professeur agrégé de droit public
à l'université de Grenoble-Alpes et membre
du comité d'orientation d'*Horizons publics*

SOMMAIRE

L'actualité vue par...

Anne Leroy,
membre de la coopérative
Plateau urbain | 4

Ils nous étonnent

Environnement : les pompiers
de l'Indre ont de la tenue | 10

Conformité au RGPD :
le modèle Adico | 12

Île d'Oléron : un cadastre
solaire pour favoriser
le passage à l'acte | 14

Au-delà des frontières

Les grandes tendances
de l'innovation publique
dans le monde en 2019 | 16

Grand entretien

Joëlle Zask
Il faut repenser notre rapport
à la nature | 20

Dossier

**DROIT ET INNOVATION :
JE T'AIME
MOI NON PLUS ?**

Sur le terrain

**Droit et innovation,
le temps du rapprochement ?**
Par Stéphane Menu | 30

Mises en perspective

Jérôme Filippini :
« Innover, malgré le droit,
ou donner le droit d'innover ? »
Propos recueillis par Julien Nessi | 36

**Vers un droit administratif
des biens communs ?**
Par Olivier Jaspard | 42

**La différenciation territoriale,
source d'innovation ?**
Par Nicolas Kada | 48

**Un droit de la commande publique
au service de l'innovation**
Par Jérémy Bakkalian | 54

**Comment la LegalTech contribue
à innover dans les métiers du droit**
*Par Myriam Hammad,
Jonathan Keller et Laurane Coudriet* | 60

**Les innovations dans le secteur
de la justice**
Par Laurence Dumoulin | 70

Réactions

Thierry Ménissier :
« Une innovation,
surtout si elle est radicale,
a besoin qu'on l'encadre »
Propos recueillis par Julien Nessi | 76

Anticipations publiques

**L'Humanité sur le chemin
d'une nouvelle naissance**
Par Christine Afriat | 84

**Jouer sérieusement,
innover vraiment**
Par Stéphanie Chemla | 90

**Quel-le-s ingénieur-e-s en chef
territoriaux-ales pour demain ?**
Propos recueillis par Julien Nessi | 94

CARTOSCOPIE
**Ceci n'est pas une carte
des forêts**
*Par Stéphane Cordobes
et Karine Hurel* | 98

Cultures publiques

Chronique et autres
brèves du comptoir
de la transformation
publique | 100



DROIT ET INNOVATION : JE T'AIME MOI NON PLUS ?

Nourris par un désir de changement, les innovateurs n'hésitent pas à expérimenter et à tester de nouvelles méthodes et de nouveaux outils pour améliorer l'efficacité ou la qualité d'un service public, quand bien même si c'est au prix de risques importants. Les juristes, quant à eux, préfèrent souvent la sécurité, l'encadrement et la prévisibilité, même si c'est au risque d'un retard de l'innovation. Ne faut-il pas, aujourd'hui, dépasser cette dichotomie face à l'urgence et à l'ampleur des transformations ?

Le binôme juriste-innovateur semble, en effet, explorer de nouvelles voies dans les collectivités locales et les services de l'État pour répondre aux défis de la transformation publique. Le droit peut contribuer à favoriser l'innovation tout en la sécurisant et, à l'inverse, l'innovation peut aussi transformer le droit. Leurs relations, bien qu'ambivalentes et complexes, semblent aussi connaître de nouveaux développements comme le montre ce numéro, exemples à l'appui.



Jérémy Bakkalian

Laurane Coudriet

Laurence Dumoulin

Jérôme Filippini

Olivier Jaspert

Nicolas Kada

Jonathan Keller

Myriam Hammad

Thierry Ménissier

horizonspublics.fr

